

Circulaire d'information

INFCIRC/1123

3 novembre 2023

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Agence

1. Le 24 août 2023, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
MISSION PERMANENTE À VIENNE

CPMV/2023/96

La mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le prie de bien vouloir diffuser la présente note verbale et sa pièce jointe, en rapport avec les Remarques du porte-parole de la mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'AIEA, le communiqué de presse de l'Autorité chinoise de l'énergie atomique ainsi que la déclaration et les remarques du porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères concernant le rejet dans l'océan, par le Japon, de l'eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale nucléaire de Fukushima, à titre de circulaire d'information auprès de tous les États Membres de l'AIEA.

La mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'AIEA l'assurance de sa très haute considération.

[sceau]
Vienne, le 24 août 2023

**Remarques du porte-parole de la mission permanente de la République populaire de Chine
auprès de l'AIEA concernant le rejet dans l'océan, par le Japon, de l'eau contaminée par des
matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima**

(24 août 2023)

Le 24 août, au mépris des vives critiques et de l'opposition de la communauté internationale, le Gouvernement japonais a unilatéralement commencé le rejet dans l'océan de l'eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima. Cette action a sérieusement entamé l'autorité et la crédibilité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), porté gravement atteinte à la santé des populations et aux droits et intérêts de l'environnement marin dans les pays voisins, et lourdement compromis les intérêts liés à la sécurité et au développement de l'industrie nucléaire mondiale. La Chine s'y oppose et la condamne fermement.

L'évacuation de l'eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima constitue un problème majeur de sûreté nucléaire. Son impact dépasse les frontières du Japon et cette question est loin d'être une affaire privée concernant uniquement le Japon. Depuis que l'énergie nucléaire est utilisée à des fins pacifiques, il n'existe pas de précédent ni de normes universellement reconnues en matière de rejet dans l'océan d'eau contaminée par des matières nucléaires. L'accident nucléaire de Fukushima a provoqué la fuite et le déversement de grandes quantités de substances radioactives dans l'océan. Si le Japon choisit le rejet de l'eau dans l'océan aux seules fins de la satisfaction de ses intérêts égoïstes, il pourrait en résulter une catastrophe collatérale provoquée par l'homme et dont les conséquences toucheraient les habitants de la région et le monde entier.

Le Japon invoque le Rapport complet de l'AIEA publié le mois dernier pour faire du battage médiatique sur la sûreté et l'innocuité de l'eau contaminée par des matières nucléaires. En fait, l'AIEA a procédé, à la demande du Japon, à un examen des plans de rejet dans l'océan, qui relève de l'assistance technique et du service consultatif. Un tel examen ne saurait avoir la force du droit international, ni conférer une légitimité et une légalité au plan du Japon relatif au rejet dans l'océan. La portée de l'examen de l'AIEA a été strictement limitée par le Japon, qui n'est pas mandaté pour évaluer d'autres options d'évacuation de l'eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima, ni l'efficacité et la fiabilité à long terme de l'installation de traitement. L'AIEA s'est bornée à examiner les données et les informations fournies par le Japon et à procéder à une comparaison interlaboratoires avec un petit nombre d'échantillons d'eau contaminée par des matières nucléaires prélevés par le Japon, et à formuler son jugement sur cette base. En pareilles circonstances, où l'authenticité des données et l'exactitude des informations restent à vérifier et où l'indépendance et la représentativité de l'échantillonnage sont largement insuffisantes, la conclusion de l'examen de l'AIEA ne repose pas sur une base scientifique ou factuelle adéquate et présente inévitablement des limites.

Le Japon a échoué à démontrer la légitimité et la légalité de la décision de rejet dans l'océan, la fiabilité à long terme de l'installation de purification, ainsi que l'authenticité et l'exactitude des données relatives à l'eau contaminée par des matières nucléaires. Il a échoué à prouver que le rejet dans l'océan sur une longue période présente des gages de sûreté et est sans danger pour l'environnement marin et la santé de la population, et que le plan de surveillance est solide et efficace. Par ailleurs, le Japon n'a pas tenu de consultations approfondies avec les autres parties prenantes. Il convient de souligner que si l'eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima est réellement sûre, il n'est pas nécessaire de la rejeter dans l'océan ; en revanche, si cette eau contaminée par des matières nucléaires n'est pas sûre, le Japon ne devrait pas choisir de la rejeter dans l'océan. Par conséquent, il est injustifié, déraisonnable et inutile pour le Japon de faire passer en force le plan de rejet de cette eau dans l'océan.

L'océan est un bien commun de l'humanité. Entamer de force le rejet dans l'océan est un acte extrêmement égoïste et irresponsable, contraire à l'intérêt public mondial. Une fois que l'eau contaminée par des matières nucléaires est déversée dans l'océan, elle ne peut plus être récupérée, alors que les risques pour l'environnement marin et la santé humaine subsisteront pendant des décennies. En déversant cette eau dans l'océan, le Japon étend les risques au reste du monde et transmet une plaie ouverte aux prochaines générations. Une telle action fait du Japon un saboteur du système écologique et un pollueur de l'environnement marin mondial, et constitue une violation des responsabilités morales du Japon et de ses obligations découlant du droit international. Dès le moment où le Japon a entamé le rejet, il s'est mis sur le banc des accusés aux yeux de la communauté internationale et devra subir la réprobation internationale pendant de nombreuses années. La Chine demande instamment au Japon de cesser immédiatement ses actes répréhensibles.

Le Gouvernement chinois accorde toujours la priorité au bien-être des personnes et prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver la sécurité sanitaire des aliments et la santé de la population chinoise.

**Communiqué de presse de l’Autorité chinoise de l’énergie atomique
sur le début, le 24 août 2023, du rejet dans l’océan, par le Japon,
de l’eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima**

Le 24 août, au mépris des vives critiques et de l’opposition de la communauté internationale, le Gouvernement japonais a unilatéralement commencé le rejet dans l’océan de l’eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima. Un fonctionnaire habilité de l’Autorité chinoise de l’énergie atomique a déclaré aux médias que cette action avait sérieusement entamé l’autorité et la crédibilité de l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA), porté gravement atteinte à la santé des populations et aux droits et intérêts de l’environnement marin dans les pays voisins, et lourdement compromis les intérêts liés à la sécurité et au développement de l’industrie nucléaire mondiale. La Chine s’y oppose fermement et la condamne sans réserve. La partie japonaise devrait immédiatement mettre fin à cette action fâcheuse.

Le Gouvernement japonais invoque abusivement le Rapport complet de l’AIEA publié le mois dernier, en faisant du battage médiatique sur la sûreté et l’innocuité de l’eau contaminée par des matières nucléaires, et a commencé le déversement de cette eau dans l’océan. Cette attitude est extrêmement égoïste, irresponsable et contraire à l’intérêt public mondial. En fait, l’AIEA a procédé, à la demande du Japon, à un examen du plan de rejet dans l’océan, qui relève de l’assistance technique et du service consultatif. Un tel examen ne saurait avoir la force du droit international, ni conférer une légitimité et une légalité au plan du Japon relatif au rejet en mer.

La portée de l’examen de l’AIEA a été strictement limitée par le Japon, qui n’est pas mandaté pour évaluer d’autres options de traitement de l’eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima, ni l’efficacité et la fiabilité à long terme de l’installation de traitement. L’AIEA s’est bornée à examiner les données et les informations fournies par le Japon et à procéder à une comparaison interlaboratoires avec un petit nombre d’échantillons d’eau contaminée par des matières nucléaires prélevés par le Japon, et à formuler une conclusion sur cette base. En pareilles circonstances, l’authenticité des données et l’exactitude des informations restent à vérifier, l’indépendance et la représentativité de l’échantillonnage sont largement insuffisantes et la conclusion de l’examen de l’AIEA ne repose pas sur une base scientifique ou factuelle adéquate et présente inévitablement des limites.

À ce jour, le Japon a échoué à démontrer la légitimité et la légalité de la décision de rejet dans l’océan, la fiabilité à long terme de l’installation de purification, ainsi que l’authenticité et l’exactitude des données relatives à l’eau contaminée par des matières nucléaires. Il a échoué à prouver que le rejet dans l’océan sur une longue période présente des gages de sûreté et est sans danger pour l’environnement marin et la santé de la population. Par ailleurs, le Japon n’a pas tenu de consultations approfondies et significatives et n’est pas parvenu à un accord avec les autres parties prenantes, y compris la Chine. Il n’a pas non plus respecté l’engagement qu’il avait pris auprès de l’AIEA de mettre en place des dispositifs internationaux de surveillance à long terme et de contrôle sur place, dirigés par l’AIEA et auxquels participeraient les parties prenantes. L’accident nucléaire de Fukushima, qui s’est produit il y a 12 ans, a déjà provoqué la fuite et le déversement de grandes quantités de substances radioactives dans l’océan. Si le Japon choisit le rejet de l’eau dans l’océan aux seules fins de la satisfaction de ses intérêts égoïstes, il pourrait en résulter une catastrophe collatérale provoquée par l’homme et dont les conséquences toucheraient les habitants de la région et le monde entier.

La Chine demande instamment au Japon de cesser immédiatement ses actes répréhensibles. Le Japon ne devrait pas procéder au rejet dans l’océan de l’eau contaminée par des matières nucléaires sans avoir fourni des preuves crédibles de la légitimité du rejet dans l’océan, de la fiabilité de l’installation de purification, de l’authenticité des données sur le terme source, dissipé les incertitudes quant aux effets sur l’environnement, etc., cherché à s’entendre avec les parties prenantes, y compris les pays voisins, ou mis en place des dispositifs de surveillance à long terme et de contrôle sur place sous la direction de l’AIEA et reconnus par les parties prenantes.

**Déclaration du 24 août 2023 du porte-parole du ministère des affaires étrangères
sur le début du rejet dans l'océan, par le Japon, de l'eau contaminée par des matières nucléaires
issues de la centrale de Fukushima**

Le 23 août, au mépris des vives critiques et de l'opposition de la communauté internationale, le Gouvernement japonais a unilatéralement commencé le rejet dans l'océan de l'eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima. La Chine s'y oppose fermement et la condamne sans réserve. Nous avons entrepris des démarches sérieuses auprès du Japon et lui avons demandé de mettre fin à ces actions répréhensibles.

L'évacuation de l'eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima constitue un problème majeur de sûreté nucléaire. Son impact dépasse les frontières du Japon et cette question est loin d'être une affaire privée concernant uniquement le Japon. Depuis que l'énergie nucléaire est utilisée à des fins pacifiques, il n'y a pas eu de précédent ni de normes universellement reconnues en matière de rejet dans l'océan de l'eau contaminée par des matières nucléaires. L'accident nucléaire de Fukushima, qui s'est produit il y a 12 ans, était une catastrophe majeure qui a déjà provoqué la fuite et le déversement de grandes quantités de substances radioactives dans l'océan. Si le Japon choisit le rejet de l'eau dans l'océan aux seules fins de la satisfaction de ses intérêts égoïstes, il pourrait en résulter une catastrophe collatérale provoquée par l'homme et dont les conséquences toucheraient les habitants de la région et le monde entier.

Le Gouvernement japonais a échoué à démontrer la légitimité et la légalité de la décision de rejet dans l'océan, la fiabilité à long terme de l'installation de purification, ainsi que l'authenticité et l'exactitude des données relatives à l'eau contaminée par des matières nucléaires. Il a échoué à prouver que le rejet dans l'océan présente des gages de sûreté et est sans danger pour l'environnement marin et la santé de la population, et que le plan de surveillance est solide et efficace. Par ailleurs, le Japon n'a pas tenu de consultations approfondies avec les autres parties prenantes. L'océan est un bien commun de l'humanité. Entamer de force le rejet dans l'océan est un acte extrêmement égoïste et irresponsable, contraire à l'intérêt public mondial. En déversant cette eau dans l'océan, le Japon étend le risque au reste du monde et transmet une plaie ouverte aux prochaines générations. Une telle action fait du Japon un saboteur du système écologique et un pollueur de l'environnement marin mondial. Elle porte atteinte aux droits des personnes à la santé, au développement et à un environnement sain, ce qui constitue une violation des responsabilités morales et des obligations du Japon découlant du droit international. Dès le moment où le Japon a entamé le rejet, il s'est mis sur le banc des accusés aux yeux de la communauté internationale et devra subir la réprobation internationale pendant de nombreuses années.

Le Gouvernement chinois accorde toujours la priorité au bien-être des personnes et prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver la sécurité sanitaire des aliments et la santé de sa population.

Remarques, lors des conférences de presse régulières, du porte-parole du ministère des affaires étrangères concernant le rejet dans l'océan, par le Japon, de l'eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima

23 août 2023

Hier, le vice-ministre des affaires étrangères Sun Weidong a convoqué l'ambassadeur du Japon en Chine, Hideo Tarumi, pour qu'il entreprenne des démarches sérieuses auprès de la partie japonaise à ce sujet. Il a noté qu'au mépris des vives critiques et de l'opposition de la communauté internationale, le Gouvernement japonais a annoncé la décision de commencer bientôt le rejet dans l'océan de l'eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima. Cette attitude est extrêmement égoïste et irresponsable, car le rejet étendra les risques de contamination nucléaire à ses pays voisins, y compris la Chine, et au reste du monde. En agissant de la sorte, le Japon fait passer ses intérêts égoïstes avant le bien-être à long terme des populations de la région et d'ailleurs. La Chine est gravement préoccupée et s'y oppose fermement.

L'océan est une source de vie pour l'humanité. Il ne saurait servir d'exutoire à l'eau contaminée par des matières nucléaires provenant du Japon. La volonté du Japon de faire passer en force un plan de rejet dans l'océan est sans aucun doute un énorme pari qui met en péril l'environnement marin mondial et la santé des populations. Si le Japon souhaite sincèrement répondre aux préoccupations des pays voisins, il devrait cesser d'insister sur le déversement dans l'océan de l'eau contaminée par des matières nucléaires, communiquer avec les autres parties sans prendre la décision à l'avance et discuter pleinement de toutes les options potentielles pour l'évacuation de l'eau en toute sûreté.

La Chine demande instamment au Japon de renoncer à sa décision malavisée, de cesser de faire passer en force le plan de rejet dans l'océan, de communiquer avec les pays voisins avec sincérité et bonne volonté, d'évacuer l'eau de manière responsable et d'éviter de provoquer des dommages imprévisibles et de porter atteinte à l'environnement marin mondial. Si le Japon s'obstine à poursuivre l'exécution de son plan de rejet, le Gouvernement chinois prendra les mesures nécessaires pour protéger avec fermeté l'environnement marin, la sécurité sanitaire des aliments et la santé de la population.

Les effets négatifs du rejet dans l'océan ne peuvent être inversés. Nous ne voulons pas que le 24 août 2023 soit un jour de catastrophe pour l'environnement marin. Si le Japon ne change pas de cap, il devra endosser la responsabilité historique de cette décision.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, il existe une différence fondamentale entre l'eau contaminée par des matières nucléaires qui est entrée en contact direct avec les cœurs des réacteurs fondus lors de l'accident nucléaire de Fukushima et l'eau rejetée par les centrales nucléaires dans des conditions normales d'exploitation. Ces eaux diffèrent par leur nature, proviennent de sources différentes et leur traitement requiert des niveaux de sophistication différents. Le Japon compare délibérément l'eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima avec l'eau rejetée par des centrales nucléaires dans des conditions normales d'exploitation, ce qui montre que le Japon ne traite pas la question de manière scientifique et qu'il induit délibérément la communauté internationale en erreur.

Je dois souligner que depuis deux ans et plus, la légitimité, la légalité et la sûreté du plan japonais de rejet dans l'océan ont été contestées à de nombreuses reprises par la communauté internationale. Le Japon n'a pas encore dissipé les principales préoccupations exprimées par la communauté internationale, notamment en ce qui concerne la fiabilité à long terme de l'installation de purification, l'authenticité et l'exactitude des données relatives à l'eau contaminée par des matières nucléaires et l'efficacité du dispositif de surveillance. La Chine et d'autres parties prenantes ont fait observer à plusieurs reprises que si l'eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima était réellement sûre, il n'y aurait pas lieu pour le Japon de la rejeter dans l'océan, et qu'il ne devrait en aucun cas rejeter cette eau dans l'océan si elle n'était pas sûre. Il est injustifié, déraisonnable et inutile pour le Japon de

mettre en œuvre le plan de rejet en mer. Nous demandons instamment au Japon de ne pas faire porter le risque de pollution nucléaire par le reste de l'humanité au nom de ses intérêts égoïstes.

22 août 2023

Au mépris des vives inquiétudes et de la ferme opposition de la communauté internationale, le Gouvernement japonais a annoncé sa décision de commencer, à compter du 24 août, le rejet dans l'océan de l'eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima. Cette attitude est extrêmement égoïste et irresponsable, car les rejets étendront les risques de contamination nucléaire au reste du monde et, en agissant de la sorte, le Japon fait passer ses intérêts égoïstes avant le bien-être à long terme de l'humanité tout entière. La Chine est gravement préoccupée et s'y oppose fermement. Nous avons entrepris des démarches fermes auprès du Japon.

Depuis deux ans et plus, la légitimité, la légalité et la sûreté du plan japonais de rejet dans l'océan ont été contestées à de nombreuses reprises par la communauté internationale. Le Japon n'a pas encore dissipé les principales préoccupations exprimées par la communauté internationale, notamment en ce qui concerne la fiabilité à long terme de l'installation de purification, l'authenticité et l'exactitude des données relatives à l'eau contaminée par des matières nucléaires et l'efficacité du dispositif de surveillance. La Chine et d'autres parties prenantes ont fait observer à plusieurs reprises que si l'eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale de Fukushima était réellement sûre, il n'y aurait pas lieu pour le Japon de la rejeter en mer, et qu'il ne devrait en aucun cas rejeter cette eau en mer si elle n'était pas sûre. Il est injustifié, déraisonnable et inutile pour le Japon de faire passer en force le plan de rejet dans l'océan.

Il est regrettable que le Japon n'ait apporté que peu de réponses aux préoccupations exprimées par la communauté internationale. Le Japon s'est ingénié à donner l'impression que le rejet dans l'océan était sûr et sans danger. Il a même porté des accusations sans fondement contre les pays voisins qui ont exprimé des inquiétudes légitimes, autant d'actes qui ont suscité l'indignation des populations des pays voisins et au Japon.

L'océan est une source de vie pour l'humanité. Il ne saurait servir d'exutoire à l'eau contaminée par des matières nucléaires provenant du Japon. La Chine demande instamment au Japon de renoncer à sa décision malavisée, d'abandonner le plan de rejet dans l'océan, de communiquer avec les pays voisins avec sincérité et bonne volonté, de procéder avec responsabilité à l'évacuation de l'eau contaminée par des matières nucléaires et d'accepter un contrôle international rigoureux. La Chine prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement marin, garantir la sécurité sanitaire des aliments et préserver la vie et la santé des personnes.

21 août 2023

La Chine a déclaré à plusieurs reprises qu'elle était fermement opposée à ce que le Gouvernement japonais passe en force son plan de rejet de l'eau contaminée par des matières nucléaires issues de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi dans l'océan. Le Gouvernement japonais a fait fi de l'opposition tant en interne qu'au niveau international, des questions concernant la légitimité, la légalité et la sûreté du plan de déversement et des risques potentiels pour l'environnement marin mondial et la santé humaine, et s'est entêté à déverser l'eau contaminée par des matières nucléaires dans l'océan. Une telle attitude est extrêmement égoïste et irresponsable. La Chine exprime sa vive inquiétude et suivra de près l'évolution de la situation.

Le plan de rejet du Japon a soulevé de sérieuses questions quant à la crédibilité du Gouvernement japonais. En 2015, dans un document écrit adressé à la Fukushima Prefectural Federation of Fisheries Cooperative Association, le Gouvernement japonais s'était engagé à ne prendre aucune mesure concernant le rejet de l'eau sans avoir au préalable obtenu la compréhension des parties prenantes. À ce jour, un grand nombre de Japonais, dont les membres de la Fukushima Prefectural Federation of

Fisheries Cooperative Association, s'opposent toujours fermement au plan de rejet. Il ressort du dernier sondage réalisé par l'agence de presse Kyodo le 20 août que 88,1 % des personnes interrogées sont préoccupées par les préjudices et les dommages économiques potentiels résultant du plan de rejet, et que 81,9 % d'entre elles estiment que les explications fournies par le gouvernement sont insuffisantes. Le Gouvernement japonais s'est toutefois contenté de dire qu'il était nécessaire de répondre aux préoccupations des pêcheurs de manière continue, car le rejet de l'eau se fera sur le long terme. En reniant son engagement, le Gouvernement japonais entache sa crédibilité auprès de son propre peuple et de la communauté internationale.

Une fois que l'eau contaminée par des matières nucléaires est rejetée dans l'océan, elle ne peut plus être récupérée. Nous demandons instamment au Japon de prendre au sérieux les préoccupations légitimes du peuple japonais et de la communauté internationale, de cesser de prendre des décisions malavisées et d'abandonner le plan de rejet dans l'océan.